

Objet : Lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène

Mesdames, Messieurs,

J'attire votre attention sur la situation très préoccupante que nous connaissons face au risque de propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) tant au niveau national que local. En effet, les 24 et 25 janvier derniers, deux foyers ont été confirmés dans deux basses-cours de particuliers sur les communes de Neuville-aux-Bois et de Tavers.

À cette occasion, plus d'une centaine de volailles ont été abattues en collaboration avec les propriétaires.

Afin d'enrayer la propagation du virus et de préserver la filière avicole déjà fragilisée sur un plan économique, aux lendemains de l'épisode de grippe aviaire ayant sévi en novembre et décembre derniers, il est essentiel que les particuliers possédant des volailles appliquent strictement les mesures sanitaires prises par arrêté préfectoral.

Vous trouverez joint à ce courrier une fiche récapitulant l'ensemble des obligations qui incombent aux propriétaires de basses-cours. **Chacun d'eux doit mettre en œuvre sans délai le confinement de ses volailles** ou, en cas d'impossibilité, la pose d'un filet empêchant tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Il vous appartient de déclarer votre basse-cour via un formulaire en ligne sur la plateforme démarche simplifiée : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (rubrique « déclarer la détention de volailles »).

En cas de difficulté, vous pouvez également retirer le formulaire, le compléter avant de le déposer en mairie qui le transmettra au service vétérinaire de la direction départementale de la protection des populations du Loiret.

Conformément à l'article R. 228-6 du code rural, le non-respect des mesures de biosécurité est passible d'une contravention de 5^e catégorie (1 500 euros).

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités indispensable à la survie de la filière avicole du Loiret.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire